

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Arrêt de bus provisoire

La Municipalité vous informe que l'arrêt Car postal en direction de Croy sera déplacé à la Rte de Croy et ceci dès la rentrée scolaire soit pour le 31 octobre 2022. Ce nouvel emplacement est un test dans l'éventualité d'un changement de l'arrêt « Laiterie ».

Le cheminement ci-dessous est celui préconisé par la Municipalité pour garantir la sécurité de nos enfants et des usagers.



Date à retenir

Le prochain Conseil Général aura lieu en date du 12 décembre à 20h00 et sera suivi d'un apéritif offert par la Commune pour fêter la fin de l'année 2022.

Bancs du Conseil

Les personnes intéressées à récupérer un ou plusieurs bancs du Conseil sont priées de prendre contact avec Mme Mégroz Laurence Municipale au 078/709.03.21, sinon ces bancs seront débarrassés lors des prochains encombrants.

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Septembre 2022

Journée coup de balais

Venez participer à cette journée le samedi 29 octobre 2022



Le programme

08h30 Début des taches

Apéro dînatoire à la fin des travaux

18h00 Soupe à la courge

Suivi d'une soirée d'Halloween organisée par les Boc'amis



Une tonnelle sera à disposition toute la journée tenue par la Jeunesse

Les taches :

- Ponçage et vernissage des tables sur Chaumy
- Démontage de la place de jeux
- Nettoyage des locaux communaux.

Venez nombreux à cette journée accompagné de votre bonne humeur.

Inauguration du Vanté

Les travaux étant terminés, l'entente intercommunale de la Source du Vanté vous invite à l'inauguration des nouvelles installations

le 12 octobre 2022, dès 18h, sur place.

Déchets encombrants



La benne pour les déchets encombrants sera à votre disposition, sur place du Battoir, selon les horaires suivants :

- Vendredi 30 septembre de 17h30 à 18h30
- Samedi 1^{er} octobre de 08h30 à 10h00

Comme habituellement, il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagers, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation (petites quantités), sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, les matériaux de chantiers et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités ou pour toute question, nous vous remercions de prendre contact à l'avance avec Mme Mégroz Laurence, municipale au 078/.709.03.21.

